



**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

<b>Proposal to:</b> Statistics Canada Distribution Centre MACS Bid Receiving Room 0702, Main Building 150 Tunney's Pasture Driveway Ottawa, Ontario K1A 0T6 ATTN: David Brazeau RFP # 1920-0013905	<b>Propositions aux:</b> Le Centre de distribution de Statistique Canada SMC réception des soumissions Pièce 0702, Immeuble principal 150, promenade Tunney's Pasture Ottawa, Ontario K1A 0T6 ATTN: David Brazeau DP No. 1920-0013905
---	---

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par le présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

<b>Solicitation No – N° de l'invitation :</b>  1920-0013905
<b>Solicitation closes – L'invitation prend fin</b>  At – à : 14 :00 EDT  On – le : 31 mars, 2015

<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression).</b>
<b>Name – Nom :</b>
<b>Title – Titre :</b>

<b>Amendment No. – N° modif.</b> 004	<b>Page</b> 1 of/de 3
<b>Date :</b> 20 mars, 2015	
<b>Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à:</b> David.Brazeau@statcan.gc.ca	
<b>Area code and Telephone No.</b> <b>Code régional et N° de téléphone</b> (613) 882-0156	
<b>Destination</b> Statistics Canada Materiel and Contracts Services Main Bldg, Room 1405 150 Tunney's Pasture Driveway Ottawa, Ontario K1A 0T6	

**Instructions :**  
See herein

**Instructions:**  
Voir aux présentes

<b>Delivery required – Livraison exigée</b>	<b>Delivery offered – Livraison proposé</b>
<b>Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur</b>  <b>Facsimile No – N° de télécopieur :</b> <b>Telephone No – N° de téléphone :</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## MODIFICATION 004

Cette modification a pour but:

-d'aviser les soumissionnaires des questions et réponses;

\*\*

### **Question 17**

Au point 7.1.2.2.4, on dit que l'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'autorisation de tâches (AT), et au point 7.1.2.3, on dit que le chargé de projet doit autoriser une AT qui dépasserait 5 000 \$. S'agit-il de deux autorisations différentes?

### **Réponse 17**

Non. Il s'agit de la même autorisation de tâches. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant de recevoir un AT, qu'elle dépasse 5 000 \$ ou non.

### **Question 18**

Au point 7.1.2.6, on dit que les données sur les services fournis doivent être présentées tous les trimestres à l'autorité contractante selon une répartition des trimestres. La présentation de ces données est-elle une exigence obligatoire?

### **Réponse 18**

La présentation de ces données est une exigence du contrat.

### **Question 19**

Au point 7.3.1, on dit que l'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence une cote au niveau PROTÉGÉ B. Plus bas, au point 2, on dit que tous les membres du personnel de l'entrepreneur doivent détenir une Cote de FIABILITÉ. S'agit-il de deux cotes de sécurité différentes?

### **Réponse 19**

Non. C'est la cote de fiabilité qui est requise pour traiter des documents PROTÉGÉS B. Le soumissionnaire doit s'assurer de respecter toutes les exigences relatives à la sécurité, tel qu'il est indiqué à la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, 6.1 Exigences relatives à la sécurité :

3. *Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle (PSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).*

### **Question 20**

En ce qui concerne les exigences en matière de sécurité, au point 2.1 (à la page 50 de 56), est-ce qu'un agent régional de la sécurité industrielle de la DSIC inspecte, deux fois par année, les lieux de tous les entrepreneurs de StatCan ou seulement les lieux des entrepreneurs qui traitent de l'information de nature délicate (protégée A, B, C)?

**Réponse 20**

Aux fins de cette demande de propositions, la DSIC inspectera, deux fois par année, les lieux de tous les entrepreneurs à qui un contrat aura été octroyé.

\*\*

**TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS**